

**Avis d'achèvement d'un projet de catégorie C**  
**Évaluation environnementale de portée générale concernant des activités**  
**menées par le ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la**  
**Loi sur les mines**

**Projet de réhabilitation du site de la mine d'or Long Lake**

Un avis d'achèvement avait initialement été émis pour ce projet le 25 août 2017, mais a volontairement été retiré par le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (EDNM) en vue de traiter des préoccupations formulées pendant la période de commentaires. Le EDNM a maintenant terminé son évaluation de la proposition révisée visant la réhabilitation du site désaffecté de la mine d'or de Long Lake à Sudbury, en Ontario (Figure 1).

L'examen préalable, la consultation et la planification du projet de catégorie C ont été exécutés conformément aux lignes directrices du document *A Class Environmental Assessment for Activities of the Ministry of Energy, Northern Development and Mines (Class EA)* (disponible en anglais seulement).

Le projet recommandé impliquera le transfert des résidus vers une nouvelle structure de confinement qui sera construite sur une zone de résidus existante. La structure de confinement sera recouverte d'une couche de protection conçue pour empêcher l'eau de surface d'entrer en contact avec les résidus. Puisque les résidus complètement submergés dans le lac Long Lake sont stables et ne produisent pas d'acidité ou de contamination due aux résidus de lixiviation, seuls les résidus recouverts par moins de deux mètres d'eau seront déplacés jusqu'à la structure de confinement. Les zones dans lesquelles les résidus ont été enlevés seront nivelées et végétalisées. Des voies d'écoulement naturelles, des lits de ruisseaux ainsi qu'une zone humide seront restaurés dans le but de remettre autant que possible le site dans son état naturel.

En vue de minimiser autant que possible le transport sur les routes résidentielles, la majorité de l'agrégat proviendra d'un nouveau puits de la Couronne situé juste à côté de la zone du projet, et d'un puits existant de la collectivité de Première Nation d'Atikameksheng Anishnawbek. Les camions seront assujettis aux règlements du MTO et aux règlements municipaux qui contrôlent les émissions de poussières et de bruit. D'autres restrictions seront appliquées afin de minimiser les dérangements causés aux résidences, là où nécessaire.

L'accès au site du projet se fait par l'entremise de routes situées le long de la rive sud du lac Long Lake, et d'environ deux kilomètres de sentier utilisés par les VTT et

véhicules hors route. La route de Lakes End et le sentier seront rénovés afin de permettre aux gros camions et à la machinerie d'accéder au site pendant la durée du projet. Des sections de la route Lakes End et le sentier sont situés dans la réserve de conservation de la forêt du canton d'Eden. À la fin des travaux, la route sera remise dans un état qui satisfait aux objectifs de gestion de la réserve de conservation tout en offrant un accès à long terme pour l'inspection et l'entretien du site. Les questions de la prise en compte et de l'atténuation des répercussions pour la réserve de conservation ont été traitées dans le cadre du processus de Classe EE du EDNM.

La documentation pertinente au projet proposé peut être consultée à l'adresse <http://www.mndm.gov.on.ca/fr/mines-et-des-mineraux/loi-sur-les-mines/class-ee/restauration-du-site-de-la-mine-dor-long-lake-plan>.

Nous vous invitons à signaler tout nouveau renseignement ou toute nouvelle préoccupation au EDNM d'ici le **21 novembre 2019**. Quant aux préoccupations que l'on ne peut résoudre dans le cadre d'une discussion avec le EDNM, les personnes intéressées peuvent soumettre au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs une demande d'arrêté de conformité à la partie II pour que le projet soit assujéti aux exigences relatives aux évaluations environnementales individuelles de la *Loi sur les évaluations environnementales* (à cette fin, consultez la section 7.5 Part II Order Process du document Class Environmental Assessment for MDNM's Activities under the Mining Act [disponible en anglais seulement]). Les demandes doivent parvenir au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs d'ici le **21 novembre 2019** et une copie de chaque demande doit être acheminée au EDNM.

Pour recevoir de l'information supplémentaire, examiner le dossier du projet ou signaler de nouvelles préoccupations à l'égard du projet, veuillez communiquer avec :

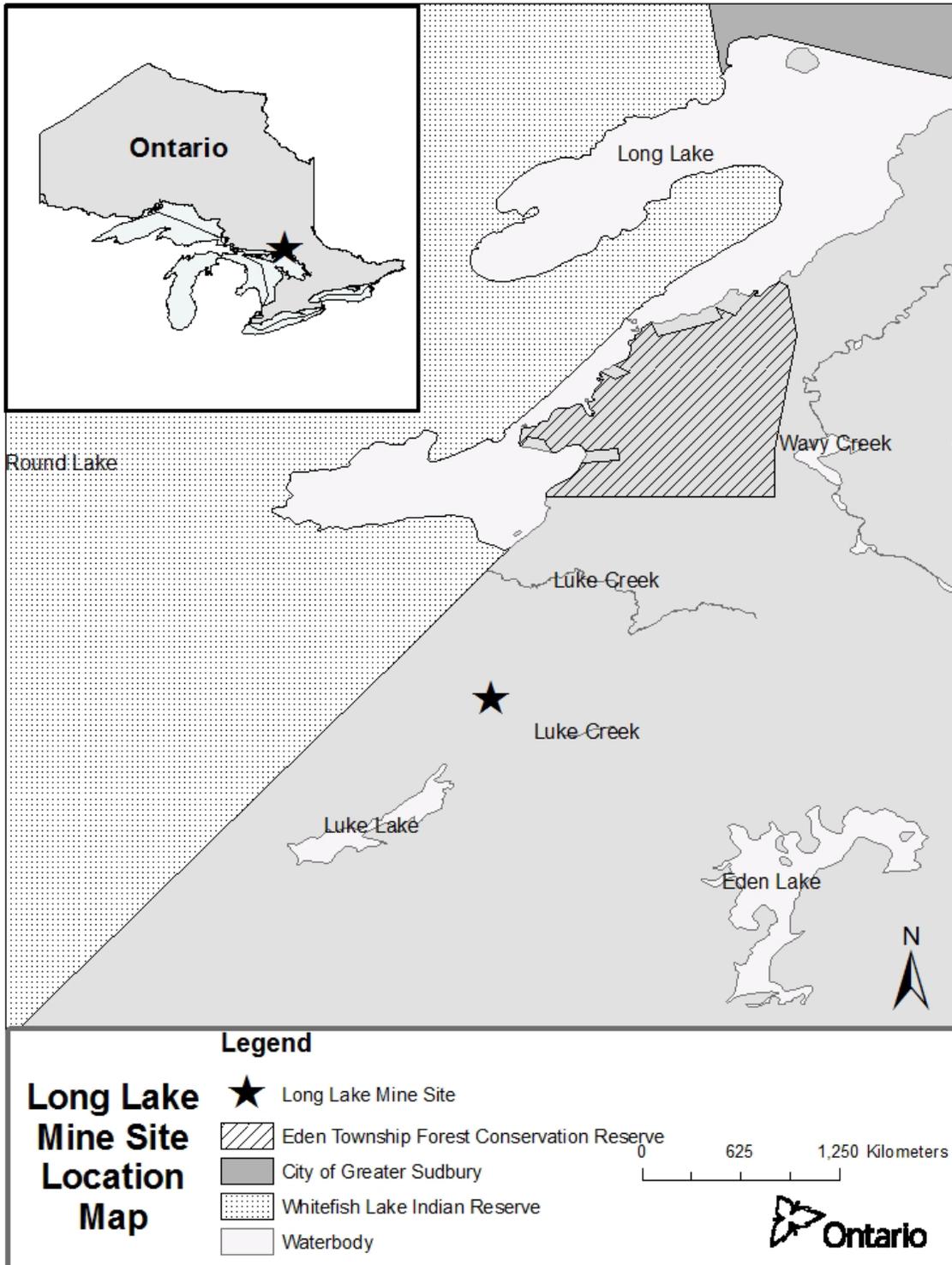
Eric Cobb, planificateur environnemental  
Section de la réhabilitation et de la conformité des sites miniers  
Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines  
933 Ramsey Lake Road, Sudbury, ON P3E 6B5  
Téléphone : 705 561-0630 Téléc. : 705 670-5803  
eric.cobb@ontario.ca

Si, après le **21 novembre 2019**, le EDNM a l'assurance qu'il ne subsiste aucune préoccupation non résolue, le projet sera mis en œuvre tel que prévu, sans autre préavis.

Veuillez prendre note que les renseignements personnels figurant dans une soumission (p. ex. nom, adresse, numéro de téléphone), ainsi que vos commentaires et opinions, sont recueillis par le EDNM en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales*,

dans le but de réaliser des consultations auprès du public et de prendre des décisions concernant le projet. Les renseignements personnels peuvent également être transmis à la Division des évaluations et des permissions environnementales du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. La collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements sont régies par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les questions concernant la collecte de cette information doivent être acheminées à la personne-ressource désignée ci-dessus.

Figure 1 : Emplacement du projet



Legend	Légende
Long Lake mine Site Location Map	Carte de localisation du site de la mine Long Lake
Long Lake Mine Site	Site de la mine Long Lake
Eden Township Forest Conservation Reserve	Réserve de conservation de la forêt du canton d'Eden
City of Greater Sudbury	Ville du Grand Sudbury
Whitefish Lake Indian Reserve	Réserve indienne de Whitefish Lake
Waterbody	Cours d'eau
1,250 Kilometers	1 250 kilomètres
Ontario	Ontario
Long Lake	Lac Long Lake
Wavy Creek	Ruisseau Wavy Creek
Round Lake	Lac Round Lake
Luke Creek	Ruisseau Luke Creek
Luke Lake	Lac Luke Lake
Eden Lake	Lac Eden Lake